

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL211

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 8

A l'alinéa 32, substituer aux mots :

« dans les îles Wallis et Futuna »,

les mots :

« à Wallis-et-Futuna ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation avec la rédaction retenue à l'alinéa précédent.